



## Annexe au communiqué de presse

Date: 14.08.2013

### Le Conseil fédéral pose les jalons de la révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion

Le Conseil fédéral a défini d'importants jalons pour la révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion (OFDG). Le rendement des placements devrait baisser à 3,5% tandis qu'un taux de renchérissement général fixé à 1,5% et un supplément de sécurité s'élevant à 30% des coûts calculés devraient être introduits. Cette révision s'impose en raison de la hausse des coûts de désaffectation des centrales nucléaires et de gestion des déchets radioactifs ainsi que de la baisse des rendements prévus sur les marchés financiers. La révision de l'OFDG devrait être mise en consultation encore au cours de ce mois d'août 2013. L'entrée en vigueur est prévue au plus tôt pour mi-2014.

Tableau 1: aperçu global

	Statu quo	Nouveauté
Rendements des placements	5,0%	3,5%
Taux de renchérissement	3,0%	1,5%
Supplément de sécurité sur les coûts calculés	--	30%
Rendements réels	2,0%	2,0%
<b>Fonds de désaffectation</b>		
Contributions de 2012 à la mise hors service	0,8 milliard CHF	1,4 milliard CHF
Contributions annuelles de 2012 à la mise hors service <sup>1)</sup>	56 millions CHF	100 millions CHF
Changement de la valeur brute fin 2011 par rapport au statu quo <sup>2)</sup>		0,5 milliard CHF
<b>Fonds de gestion</b>		
Contributions de 2012 à la mise hors service	1,9 milliard CHF	3,1 milliards CHF
Contributions annuelles de 2012 à la mise hors service <sup>1)</sup>	118 millions CHF	207 millions CHF
Changement de la valeur brute fin 2011 par rapport au statu quo <sup>2)</sup>		1,1 milliard CHF

<sup>1)</sup> Cf. tableau 2

<sup>2)</sup> Dépenses supplémentaires prévues à la charge des exploitants des centrales imputables à la modification des prévisions en matière de rendement et de taux de renchérissement

**Tableau 2: contributions annuelles de tous les exploitants**

Contributions annuelles 2012 jusqu'à la mise hors service	Statu quo	Nouveauté
<b>Fonds de désaffectation:</b>		
Centrales de Beznau	19 millions CHF	38 millions CHF
Centrale de Mühleberg	12 millions CHF	22 millions CHF
Centrale de Gösgen	10 millions CHF	17 millions CHF
Centrale de Leibstadt	13 millions CHF	20 millions CHF
Dépôt ZWILAG	2 millions CHF	3 millions CHF
Total	56 millions CHF	100 millions CHF
<b>Fonds de gestion:</b>		
Centrales de Beznau	34 millions CHF	74 millions CHF
Centrale de Mühleberg	18 millions CHF	32 millions CHF
Centrale de Gösgen	27 millions CHF	47 millions CHF
Centrale de Leibstadt	39 millions CHF	54 millions CHF
Total	118 millions CHF	207 millions CHF

**Renseignements:**

Marianne Zünd, cheffe de la communication de l'OFEN  
031 322 56 75, 079 763 86 11

**Département compétent:**

DETEC